



Chaire de recherche du Canada
en citoyenneté et gouvernance

Université 
de Montréal

**COMPARER POUR QUOI FAIRE ?
LE POINT DE VUE D'UN « MONOGRAPHIE »**

Fabien DESAGE

Working Paper 06-01

http://www.cccg.umontreal.ca/working_paper_06-01_FB

**CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
EN CITOYENNETÉ ET GOUVERNANCE
Département de science politique
Université de Montréal**

Ce texte a été présenté lors d'une conférence donnée par Fabien Desage, le 16 janvier 2006 à l'Université de Montréal.

Fabien Desage
fdesage@voila.fr

Comparer pour quoi faire ? Le point de vue d'un « monographe »

On pourrait voir comme un paradoxe le fait de demander à quelqu'un qui a réalisé une monographie dans le cadre de sa thèse d'intervenir dans un atelier consacré au thème de la comparaison, qui plus est en présence de deux chercheurs beaucoup plus chevronnés et qui ont en l'occurrence beaucoup plus de « galons » comparatistes que lui ! Comme certains d'entre vous le savent déjà, j'ai en effet achevé récemment une thèse de doctorat de science politique¹ que beaucoup considéreraient comme une monographie, puisque je me suis intéressé à un seul terrain, géographiquement parlant, à savoir la Communauté urbaine de Lille, structure de coopération intercommunale créée en 1966.

Avant de revenir sur les interventions de Jacques Commaille et de Denis Saint Martin, je voudrais dire quelques mots sur ma propre démarche de recherche, afin de justifier notamment ce choix un peu exotique, en Amérique du Nord mais aussi en France, d'une monographie, en montrant notamment que ce terme est souvent entendu dans un sens réducteur. J'essaierais de montrer en quoi le fait de faire une monographie aboutit parfois à changer l'échelle et les enjeux de la comparaison plus qu'à y renoncer. D'abord parce que les objets sociaux ou politiques – politiques publiques, institutions – sont eux mêmes suffisamment variables dans le temps et composites pour faire l'objet d'une analyse comparée de leurs expressions à différentes périodes ou dans différents contextes.

Cécile Vigour (2005) a raison de distinguer dans son ouvrage la comparaison, inhérente au travail d'analyse des sciences sociales, et l'« approche comparée » ou comparative qui est finalement une façon bien spécifique de faire la comparaison, souvent internationale.

On pourrait dire que parfois les comparatistes font des monographies sans le savoir (en considérant de façon uniforme des nations, des institutions, des groupes et en les réifiant par la

¹ « Le “consensus” communautaire contre l'intégration intercommunale. Séquences et dynamiques d'institutionnalisation de la Communauté urbaine de Lille (1964-2003) », Thèse pour le doctorat en science politique, Université de Lille 2, 2005.

même occasion) alors que les « monographes » font souvent des comparaisons sans le savoir (en découpant un terrain en plusieurs séquences historiques ou secteurs pour l'analyse des institutions ou des politiques publiques).

Comparer n'est donc pas l'attribut distinctif essentiel de ces démarches, dans la mesure où celui qui fait de la recherche, même la plus idiographique, la plus localisée est amenée à comparer pour comprendre, à rechercher les différences et les ressemblances dans les morceaux de réalité qu'il construit et observe. Il me semble que c'est plutôt le rapport à l'enquête et au terrain, mais également les attendus de la recherche, qui distinguent les approches comparées de celles dites « monographiques ».

Un retour liminaire sur mon propre travail me permettra de revenir dans un second temps, rapidement et un peu « en vrac » faute de temps, sur quelques-uns des défis épistémologiques et méthodologiques auxquels les approches comparées semblent aujourd'hui confrontées.

Ce n'est pas le point de vue d'un spécialiste mais plutôt d'un sceptique, adepte de « *grounded theory* », et qui se reconnaît donc assez bien dans les remises en cause épistémologiques de plus en plus nombreuses de la prétention nomologique des approches comparées, tout en étant convaincu de certains mérites de la comparaison, pour peu qu'ils soient réinscrits dans de nouveaux objectifs, plus modestes. Je précise que je m'efforcerai ici de ne pas faire simplement « de nécessité vertu », cherchant à tout prix à justifier le bien-fondé de ma propre démarche de recherche monographique en critiquant le bien-fondé des approches comparées, mais de restituer des questionnements qui ont traversé mon travail.

Retour sur une démarche de recherche *a priori* monographique

Plus qu'en échafaudant des hypothèses de départ *ex nihilo*² que j'aurais ensuite cherchées à valider ou à infirmer par une ou plusieurs études de cas – au risque d'enfermer cette dernière dans des grilles de lectures construites sans elle(s) – j'ai essayé de procéder par des allers et retours constants entre la réflexion théorique et l'exploration d'un terrain dont les contours mêmes n'ont cessé d'évoluer au gré de la progression du questionnement et des opportunités d'investigation qui m'étaient offertes.

Sans fétichiser le terrain, qui n'est rien – ou plutôt « trop » – sans outils pour l'observer et sans certaines questions de départ pour s'orienter et donner sens aux premières observations, j'ai donc opté pour une démarche qui permettait de « laisser le cas définir les concepts » (Becker 2002 : 201). Mon questionnement s'est donc largement précisé, et en partie redéfini, au contact du terrain de recherche, délimité en première intention par une organisation politique et administrative : la Communauté urbaine de Lille.

Il faut noter que cette posture inductive de départ ne m'a pas empêché de tester progressivement certaines hypothèses, mais celles-ci ont le plus souvent été construites *chemin faisant*, pour interpréter des phénomènes que j'observais empiriquement. C'est en ce sens que je m'inscris pleinement dans les principes de la « *grounded theory* » (Glaser et Strauss 1967).

Une approche monographique et diachronique de l'intercommunalité : la communauté urbaine de Lille à la loupe et sur le temps long.

Sans considérer que tout se passe ou que tout se joue à l'échelle des organisations intercommunales, je pensais que c'était encore à ce niveau d'analyse que je pourrais appréhender le mieux – et de façon localisée³ – les effets et la portée de la coopération intercommunale sur les politiques publiques et sur le jeu politique local.

² Il nous semble que l'un des impensés majeurs des méthodes hypothético-déductive en sciences sociales concerne les conditions de construction des hypothèses de départ. La stricte séparation entre une temporalité du questionnement et de l'enquête empirique pose en effet la question de ce qui autorise les premiers positionnements théoriques, hormis un rapport spéculatif tout scolastique aux théories (Bourdieu 1997).

³ Nous utilisons ce terme dans le sens où E. Friedberg (1993 : 191) définit la perspective épistémologique d'une sociologie des « ordres locaux » : « On est donc bien dans une perspective d'analyse qui, parce qu'elle se préoccupe de l'action collective des hommes *se situe résolument sur le plan local, c'est-à-dire sur le terrain où cette action se déroule*. Elle renonce à analyser la totalité et à produire des énoncés sur la régulation, non pas parce qu'elle nie l'existence de

Pour ce faire, j'ai jeté mon dévolu sur les communautés urbaines qui, outre le fait d'avoir été peu étudiées auparavant malgré l'importance de leurs budgets et leurs compétences croissantes, présentaient l'avantage de leur relative ancienneté. En même temps que je souhaitais réaliser une sociologie des pratiques intercommunales, il me semblait en effet qu'il fallait inscrire l'analyse de ces dernières dans la durée, afin de ne pas en rester à l'étude des conditions de création ou de mise en œuvre des réformes intercommunales, comme c'était le cas dans de nombreux travaux disponibles sur le sujet. L'étude du gouvernement intercommunal proprement dit faisait souvent figure de « boîte noire » dans de nombreux travaux sur le sujet, notamment comparatistes, faute de réelle investigation empirique de ces structures. J'avais également le pressentiment, alimenté par la lecture de travaux microsociologiques sur d'autres objets, qu'un changement de focale d'analyse conduirait à revisiter certaines conclusions des recherches existantes, en donnant par exemple à voir le rôle d'acteurs peu étudiés comme les fonctionnaires ou les règles pragmatiques du jeu politique intercommunal. L'opacité particulière de ce dernier, dont les élus sont désignés au suffrage indirect par les conseils municipaux, justifiait également ce resserrement de la focale, nécessaire au dévoilement des coulisses.

Si j'ai songé initialement à comparer le fonctionnement de plusieurs CU en France, mes premières investigations sur celle de Lille m'ont incité à abandonner cette perspective pour plusieurs raisons. Une première énigme d'abord a contribué à orienter ce travail dans le sens d'une analyse socio-historique du processus d'institutionnalisation de cette structure : *Comment la CU de Lille, institution créée d'office par l'État contre l'avis des élus locaux*⁴, la plus composite de toutes les CU, puisque constituée de 85 communes, s'était-elle légitimée au point d'être célébrée trente ans plus tard par l'ensemble des acteurs politiques locaux dans un ouvrage autoproduit (Communauté urbaine de Lille 1998) au titre révélateur (« Lille métropole 1968-1998 : La métropole rassemblée ») ?

Répondre à cette question nécessitait en premier lieu de mener une recherche approfondie et longitudinale sur les conditions de création puis d'évolution de l'organisation communautaire jusqu'à la période contemporaine. Cette tâche s'est rapidement révélée trop fastidieuse pour être

régulations plus globales qui débordent les limites du système d'action concret spécifique qu'elle est en train d'étudier, mais simplement parce qu'elle n'a pas l'outillage pour les mettre en évidence. Car elle ne peut en retrouver que la trace fragmentaire dans les conduites des acteurs qu'elle observe, dans la mesure où celles-ci sont le produit d'une autonomie, même relative, et ne sont jamais complètement résorbées par des régulations plus larges ».

⁴ C'est en tout cas de cette manière là que leur position était relatée par les premiers ouvrages que nous avons consultés même si la thèse contribuera à remettre en cause ce mythe fondateur.

conduite sur plusieurs sites à la fois, à moins de sacrifier une profondeur d'investigation qui s'avérait décisive dans la compréhension des dynamiques à l'œuvre, et de négliger la compréhension de changements incrémentaux remettant en cause l'analyse souvent linéaire de l'institutionnalisation de ces structures.

Le resserrement monographique de ma recherche sur la CU de Lille (CUDL) est donc la conséquence de la poursuite d'une énigme de départ qui semblait justifier en priorité une « description dense » (Geertz 1986) plus qu'une multiplication des cas. La proximité géographique de la CUDL me permit de mener une investigation microsociologique. L'obtention d'un statut de « stagiaire » au sein de l'institution – pendant 14 mois au total – a constitué une opportunité empirique exceptionnelle justifiant d'autant plus d'adopter et d'assumer ce parti pris monographique.

Au fil de mon immersion dans la structure, mon questionnement sur l'institutionnalisation s'est précisé et s'est agrémenté d'une réflexion sur la question de *l'intégration institutionnelle* de la CUDL, considérée dès lors comme une forme infranationale particulière d'institution fédérative. On pouvait se demander dans quelle mesure cette institution composite, créée dans les années 1960 par des groupes réformateurs pour mettre en œuvre des politiques d'agglomération, s'était ou non autonomisée de ses communes membres et produisait ses propres normes d'action publiques ?

La perspective monographique retenue, parce qu'autorisant une analyse microsociologique répétons-le une fois encore, permettait d'appréhender cette question de l'autonomisation de l'institution à partir d'une analyse concrète et incarnée de ses politiques publiques dans différents secteurs et du jeu politique intercommunal lui-même. Ce point de vue rapproché autorisait ainsi de ne pas s'en tenir aux proclamations et aux incantations rhétoriques des leaders intercommunaux (prompts à célébrer la métropolisation et les effets positifs du « consensus » partisan) mais de les soumettre à une évaluation empirique minutieuse.

En dépit de son caractère parfois heuristique, le choix monographique confronte celui qui s'y essaye à une sorte de suspicion de localisme. Il se trouve sommé de se justifier en permanence, à l'aune de la norme de l'approche comparée, présumée plus apte à la généralisation en raison de son analogie plus grande avec un protocole expérimental cherchant à identifier des variables actives dans différents contextes.

Comme Bernard Lahire (1998 : 242-243), on peut commencer par déplorer que les profits symboliques importants attachés à la généralisation et le « gain d'envergure » qu'elle procure, conduisent rarement les chercheurs à « trouver leur gloire personnelle dans la démonstration de la pertinence relative de leurs analyses ».

Il faudrait par ailleurs revenir davantage sur ce qui alimente cette *injonction comparative* et s'interroger sur ses fondements, qui n'ont pas toujours à voir avec ses seuls mérites scientifiques. Dans les projets de recherche, dans les réponses aux appels d'offre, la recherche des financements et l'intériorisation des critères de sélection inclinent très largement les postulants à adopter un programme comparatiste *a priori*, anticipant en quelque sorte les critères d'évaluation des financeurs.

Le cadre universitaire nord-américain, où les projets de thèse doivent être déjà très formalisés avant même de commencer tout enquête de terrain (on peut songer ainsi qu'à l'IUE de Florence, qui fonctionne largement selon les normes anglo-saxonnes, les doctorant doivent souvent avoir rédigé deux premiers chapitres théorique de leur thèse avant même d'avoir fait entrepris le moindre travail de terrain) encourage cette démarche comparative hypothético-déductive et exclut presque dès le départ le recours à la monographie. Il est ensuite d'autant plus difficile pour l'étudiant de renoncer au cadre d'analyse hypothético-déductif et comparé qu'il a souvent mis plusieurs années à bâtir et qu'il a été validé par une institution de légitimation. Il faut donc prendre au sérieux les effets de la demande sociale ou du contexte institutionnel sur la prescription comparative, qui tendent à l'institutionnaliser pour de toutes autres raisons que celle liées à sa seule valeur heuristique.

De nombreuses réflexions épistémologiques sur les sciences sociales (Veyne 1972, Boudon 1984, Ragin 1987, Passeron 1991, Sewell 1996) conduisent en effet à relativiser l'« avantage comparatif » de la comparaison par rapport à la monographie, réduisant leur différence de statut à une question de quantité plus que de qualité. Nombre de ces auteurs insistent notamment sur une causalité historique trop complexe, trop mêlée aux effets de contexte et de séquence, pour pouvoir être découpée en variables indépendantes. Dans une communication récente, P. Hall (2002) appelait ainsi à « aligner » plus systématiquement les méthodes de recherche en sciences sociales – encore empreintes de positivisme expérimental – sur cette « ontologie » nouvelle. Cet alignement implique selon lui de conduire des études de cas suffisamment précises

empiriquement pour saisir la multiplicité des variables à l'œuvre et, surtout, *les relations qu'elles entretiennent entre elles et avec leur contexte d'activation spécifique.*

Comment faire du général avec du particulier ? Comment délocaliser une recherche ?

Cette question se pose à tout chercheur et probablement de manière plus aiguë à celui qui entreprend une monographie. Le professeur Daniel Gaxie invite souvent ses doctorants à se demander en quoi leur travail pourrait intéresser un étudiant de science politique du Minnesota. Il me semble que cette perspective de généralisation est en quelque sorte suffisante et ne se confond pas avec l'obligation de produire des explications généralisables ou transposables. La généralisation serait en quelque sorte ici la capacité à rendre intelligible une situation locale à partir de critères qui ne lui sont pas réductibles, et donc à « faire sens » au-delà du terrain investigué.

Beaucoup des résultats de ma thèse, parmi ceux qui pourraient être susceptibles d'avoir du sens pour un étudiant du Minnesota qui déciderait de lire une thèse sur l'intercommunalité en France (ce qui, certes, ne va pas de soi !), notamment sur la question du changement institutionnel ou encore sur les effets des régimes de grande coalition partisane sur les politiques publiques, doivent je crois à sa concentration sur une seule institution et à la profondeur d'investigation empirique, historique et sociologique que cette concentration a rendu possible. Je suis intimement persuadé que je n'aurais pas produit le même travail avec une analyse plus superficielle empiriquement, à laquelle la multiplication des cas m'aurait inmanquablement condamné.

L'approche monographique m'a notamment permis de mettre à jour certains processus complexes et discrets du changement institutionnel, qui seraient restés invisibles à plus grande distance. Elle m'a permis également de mettre en évidence les faux-semblants des effets du consensus partisan en matière d'action publique ou encore de saisir quelques uns des rouages pratiques de ce mode de gouvernement collégial et la profonde contribution des élus à son entretien. Le resserrement sur un seul cas, loin de se traduire par un enfermement sur le terrain permet au contraire d'entrer dans un dialogue théorique avec certains travaux sur les processus d'intégration d'autres institutions fédératives, tels ceux disponibles sur l'union européenne notamment, ou encore avec les théories de la *path dependence* sur les conditions du changement.

Bien que les traductions concrètes des processus mis à jour sont irréductiblement liés à la spécificité du cas étudié, les dynamiques sociales dont elles procèdent ne leur sont pas exclusives. *L'abandon de toute conception nomologique des sciences sociales ne signe donc pas l'impossibilité de mettre en évidence certaines régularités ou d'aboutir à des généralisations de moyenne portée.* Notamment parce qu'un cas, s'il n'est jamais exactement homologue à un autre, n'est jamais non plus complètement idiosyncrasique.

Notre perspective rejoint ici celle tracée par la micro-histoire (Revel 1999) ou encore E. Friedberg (1993) pour lesquels le général s'incarne toujours et ne prend forme que dans du local (des « ordres locaux » pour Friedberg), dans des pratiques situées, et peut donc être observé de façon privilégiée à cette échelle avec les outils des sciences sociales.

Le constat de la capacité de généralisation partielle des sciences sociales, auquel inclinent les réflexions épistémologiques mentionnés, contraste avec certains présupposés implicites du comparatisme. On ne peut qu'être surpris parfois devant la relative simplicité des variables causale invoquées pour expliquer des processus sociaux aussi complexes que la démocratisation ou la révolution. En cherchant à faire des hypothèses transposables à l'ensemble des cas, on peut se demander si ces approches macroscopiques ne finissent pas par ne renseigner sur aucun.

Un comparatisme confronté à des mises en questions multiples

Le présupposé positiviste qui colle encore à de nombreuses comparaisons a donc été soumis à de nombreuses critiques ces dernières années. *La possibilité même de comparer*, c'est-à-dire de construire des concepts ou des catégories transposables, de mettre à jour des variables identiques et opérant en quelque sorte « hors contexte » fait problème. On peut résumer quelques uns des défis auxquels la comparaison semble confrontée :

- Comment comparer si l'autonomie des causes comme variables indépendantes fait problème ?

- Comment gérer la question des équivalences dans les catégories construites pour être comparées, dans la mesure où le risque de nominalisme (ou de confusion entre le signifié et le

signifiant) est permanent, notamment dans les entreprises de comparaisons internationales (Lallement 2005).

- Comment composer avec l'hétérogénéité dans la profondeur d'investigation et de connaissance des cas, dès lors inévitable ? Comment, dans la contrainte de temps qui caractérise l'enquête, connaître autrement que superficiellement les différents cas que l'on se propose d'étudier, notamment dans les macro-comparaisons internationales, où le coût d'entrée linguistique et culturel ne permet pas toujours d'éviter ce qu'A. Smith (2002) appelle, de façon un peu provocante, le « tourisme intelligent » ? Le risque d'artefacts dans l'analyse produits par cette différence de profondeur d'investigation entre les cas, plutôt que par les différences entre les cas eux-mêmes, n'est pas mince. On peut d'ailleurs se demander si le meilleur comparatisme, pour éviter ce biais, n'est pas celui qui se fait en équipe, avec un protocole de recherche discuté conjointement puis mis en oeuvre par des chercheurs issus de chaque région ou pays étudiés. C'est ce que suggère notamment Patrick Hassenteufel (2000).

Ces questions, si elles ne remettent pas en cause la valeur heuristique de la comparaison, impliquent probablement cependant d'en réévaluer les ambitions et les méthodes.

Comparer pour quoi faire ?

Le statut de la comparaison doit probablement être révisé en assumant davantage la part de bricolage inhérente à l'entreprise (Lallement 2005). La pire erreur serait probablement, comme souvent en sciences sociales de négliger la part « d'empirisme irréductible » qui s'y attache, pour reprendre l'expression d'Olivier Schwartz (1993).

La comparaison entre institutions ou entre espaces ne servirait dès lors tant plus à asseoir une prétention nomologique des sciences sociales, mais plutôt à soulever des problèmes nouveaux, à contribuer à une approche plus réflexive de la construction des objets et des catégories, à stimuler l'imagination du chercheur. *En quelque sorte, il faut imaginer un comparatisme débarrassé de sa gangue hypothético-déductive et positiviste.*

Ceci impliquerait par exemple de :

- Assumer le pragmatisme qui prévaut souvent dans le choix des cas

Cécile Vigour recense quelques-uns des facteurs pragmatiques qui incitent à choisir les cas : les affinités particulières pour une région, la connaissance de la langue, les contraintes éditoriales, la volonté de travailler avec certains chercheurs, les politiques de recherche. Il faudrait ajouter à cela le rôle des financements publics, souvent contraignants et les effets de modes dans le choix de certaines ères géographiques plutôt que d'autres.

- Adopter une démarche plus réflexive

De même, le choix et la construction des échelles et des périodes devrait être un problème central des recherches comparées. Trop souvent, c'est le cadre national ou institutionnel qui définit les cas. C'est cette perspective réflexive par rapport à la construction des échelles à laquelle nous convient notamment les tenants de « l'histoire croisée » (Werner et Zimmermann 2004).

- Situer le point de vue de celui qui compare et en faire un problème de recherche.

A rebours de l'hypothèse de la construction d'une position d'extériorité par rapport aux différents cas étudiés, le regard *situé* du comparatiste sur les différents cas pourrait être placé au cœur de la démarche, acceptant ainsi *le caractère nécessairement asymétrique de la comparaison et prenant le parti d'en évaluer les effets sur l'analyse.*

- Ajuster les catégories de la comparaison dans le travail de terrain et d'exploration des cas et non ex-ante

S'il faut parfois faire cet exercice de construction d'hypothèse en amont du travail de terrain, on doit toujours considérer que ces hypothèses auront de bonnes chances de devoir être remises en cause *in vivo* ensuite. Il faudrait donc élaborer ces hypothèses en ayant à l'esprit que ce sera pour mieux les brûler ensuite, un peu à l'image des « Fallas », personnages en bois construits pour être brûlés lors de grandes fêtes populaires à Valence en Espagne.

- Prendre en compte les effets des outils et de la focale d'analyse sur les résultats.

Il faut se demander si certaines théories contemporaines comme celle de la *path dependence* ou encore des approches dites cognitives des politiques publiques ne sont pas d'abord des effets de leur focale souvent macroscopique. On peut faire l'hypothèse en effet que la

plus grande distance au terrain conduit souvent à surrévaluer les effets d'ordre ou de cohérence, notamment parce que les éléments du corpus (rapports, compte-rendus officiels, entretiens) contribuent à cette remise en ordre. Inversement, une observation directe tend à renforcer l'impression de complexité et de bricolage erratique de l'action publique. Pour le dire autrement, de même que c'est la puissance variable du microscope qui fait que l'on voit des molécules ou des atomes, c'est la focale d'analyse plus ou moins resserrée qui donne à voir différentes éléments de la réalité sociale. Cette proposition conduit à poser la question de la dialectique des échelles en science sociales et de leur éventuelle autonomie épistémologique.

- Renoncer à la recherche de causes pour se pencher plutôt sur celle des processus.

Cécile Vigour (2005) distingue à juste titre les approches hyper-macro de l'économie monde, à vocation systémique, des travaux plus interprétatifs, qui ne recherchent pas des causes mais qui mettent en évidence des processus, parfois également macroscopique parmi lesquels C. Tilly, K. Polanyi, M. Weber ou encore Norbert Elias. Ces approches se caractérisent par une insistance sur les conditions nécessaires plus que sur les causes suffisantes ou génériques, et la différence n'est pas mince. On peut prendre l'exemple de M. Weber qui ne cherche pas tant à élaborer des lois de la rationalisation qu'à comprendre certaines de ses *conditions de possibilité* en Occident.

Cette perspective processuelle incline à associer aussi souvent que possible à la comparaison géographique des formes de comparaisons historiques diachroniques (Vlassopoulou 2002). Si celles-ci se heurtent également à certaines difficultés méthodologiques posées par la comparaison géographique, elles permettent néanmoins de raisonner avec une plus grande stabilité du cadre institutionnel et/ou de son environnement⁵, limitant quelque peu l'ampleur étourdissante des variations de contexte (B. Guy Peters 1998). Elles permettent également d'interroger les modalités de construction singulière des catégories ou des institutions qui seront comparées.

Il ressort de cet inventaire non exhaustif la suggestion d'un régime de la comparaison qui, à l'inverse de celui qui s'assigne comme objectif la production de connaissances à vocation

⁵ Notamment quand l'amplitude temporelle de l'analyse diachronique est relativement courte.

générale, permettrait de déterminer des *espaces de validité relative* de certains savoirs ou processus.

CONCLUSION

Je dirais pour conclure qu'aujourd'hui on ne manque pas d'approches comparées, mais plutôt d'études microsociologiques fines des dispositifs politiques et institutionnels.

L'un des défis de la comparaison semble donc à la fois une réflexivité plus grande par rapport à ses méthodes et objectifs et une capacité à incarner davantage ses objets, en mobilisant pour cela l'ensemble des méthodes d'observation et d'analyse disponibles dans la caisse à outils des sciences sociales, parmi lesquels l'observation directe notamment.

J'ai voulu également essayer de réhabiliter dans mon propos les approches microscopiques et monographiques, qui permettent pour certaines d'entre elles de faire avancer la connaissance en sciences sociales, réévaluée dans une conception moins positiviste⁶. Des travaux pionniers de P. Selznick sur la mise en place de la *Tennessee Valley Authority* (1949), à ceux plus récents de Vincent Dubois (2003) sur les interactions de Guichet dans une Caisse d'allocation familiale ou encore d'Alexis Spire (2005) sur le travail de l'administration des étrangers en France, l'ensemble de ces monographies participent à une meilleure connaissance du fonctionnement bureaucratique et permettent de raffiner les catégories d'analyse disponibles. On pourrait dire la même chose du renouvellement des études sur les partis politiques, battant en brèche grâce à l'observation fine des pratiques des catégories d'analyse trop grossières.

Le changement de focale et des outils d'analyse est ainsi parfois à même de résoudre certaines questions auxquelles les approches comparées ont parfois du mal à répondre, quand elles ne créent pas elles-mêmes des apories théoriques qui n'ont de sens qu'à distance de l'action. L'exemple de la distinction analytique des trois I (idée, intérêts institutions) et des innombrables tentatives pour en évaluer le rôle respectif est emblématique de ce mouvement. Enchassées en permanence, ces dimensions constitutives de la raison pratique sont en réalité inextricables, les acteurs articulant en permanence ces registres en fonction des problèmes pratiques multiples et changeants auxquels ils sont confrontés.

⁶ Sur les approches microscopiques en science politique, voir Sawicki (2002).

C'est donc en s'incarnant davantage et en approfondissant sa connaissance empirique du monde social que la science politique et la comparaison pourront essayer de mieux rendre compte d'une causalité complexe, non linéaire, processuelle et souvent désordonnée. Rendre compte de cette complexité et parfois de cette contingence, en abandonnant la quête de sens ou de clefs explicatives universelles qui donne parfois à la science politique des airs de métaphysique sociale, c'est aussi éclairer et contribuer à la connaissance.